

produit-il? On réunit dix provinces, onze gouvernements, et la province de Québec est noyée dans tout cela.

M. le président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

(Traduction)

M. Douglas: Monsieur le président, le premier ministre nous a fait cet après-midi un brillant et intéressant exposé de la conférence fédérale-provinciale qui s'est terminée vendredi dernier. Je suis d'avis que le premier ministre mérite des félicitations pour avoir présenté si tôt à la Chambre un rapport de cette conférence et pour nous avoir donné l'occasion d'étudier quelques-unes des questions qui découlent de la conférence et d'exprimer notre avis.

Les relations fédérales-provinciales constituent un sujet délicat dans tout régime fédéral et elles ont toujours été une cause de tension pour la Confédération canadienne. Je suppose qu'il en sera ainsi encore longtemps. Je pense que le premier ministre, qui a acquis une expérience précieuse dans les cercles diplomatiques internationaux, ne le cède à personne lorsqu'il s'agit de présider les conférences fédérales-provinciales et, si j'en juge d'après les rapports que j'ai lus, il s'est acquitté brillamment de sa tâche la semaine dernière. Mais lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes du domaine fédéral-provincial, il faut beaucoup plus que des phrases ronflantes et des clichés.

Je voudrais passer en revue quelques-unes des questions dont a parlé le premier ministre et je dois dire que je suis d'accord avec lui sur plusieurs points. Il a dit que tout gouvernement devait être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles. Les deux piliers de la Confédération sont sans contredit que les gouvernements des provinces, d'une part, et le gouvernement fédéral de l'autre, doivent disposer des revenus dont ils ont besoin pour exercer les fonctions qui leur sont confiées par la constitution. Il est évident que les gouvernements ne peuvent s'acquitter de toutes leurs fonctions dans la mesure où ils le voudraient, que cette tâche va se trouver restreinte par les sommes d'argent disponibles aux deux paliers de gouvernement. Par conséquent, le problème qui se pose dans les relations fédérales-provinciales, c'est de décider de façon juste et équitable quelle proportion du revenu national doit aller aux provinces et quelle proportion doit être accordée au gouvernement fédéral.

Les provinces ont dû affronter, au cours des cinquante dernières années, un problème qui a pris de plus en plus d'importance, savoir que les responsabilités assignées aux provinces se sont accrues à une cadence surprenante,

dans le domaine de l'enseignement en particulier, mais aussi dans le domaine de la santé et du bien-être. Les provinces n'ont pas obtenu les nouvelles sources de revenus qui leur auraient permis de s'acquitter de ces charges. Il est vrai que depuis la publication du rapport Rowell-Sirois, on a constaté une certaine amélioration. Les chiffres dont le chef de l'opposition nous a fait part ce soir indiquent que les provinces ont pu disposer, ces dernières années, de nouvelles sources de revenus. Elles en ont sûrement besoin et il leur en faudrait davantage. D'autre part, il faut admettre que le gouvernement fédéral a besoin de certains revenus pour s'acquitter de ses responsabilités.

Lorsque j'entends certains orateurs, comme le préopinant, déclarer que les provinces pourraient régler leurs problèmes si on leur donnait droit à tous les impôts directs, je crains bien qu'il ne tiennent pas compte de deux faits. D'abord, nombre de provinces ne pourraient assumer toutes les responsabilités qui leur sont dévolues par la constitution, même si on leur accordait tous les impôts directs. Il ne faut pas oublier non plus que les recettes provenant de ces domaines fiscaux sont perçues dans toutes les régions du Canada et la province où un certain montant d'impôt est perçu ne peut vraiment pas réclamer pour elle tout ce montant. Le réel problème qui se pose au Canada consiste donc à essayer de répartir le plus équitablement possible les domaines d'imposition directe entre le gouvernement central et les provinces.

Nous ne pourrions jamais réussir à combler tous les besoins du gouvernement fédéral et des provinces si nous ne parvenons pas à accroître sensiblement la production globale du Canada. Voilà une des raisons pour lesquelles le gouvernement central doit conserver certains de ces pouvoirs fiscaux et quelques-uns des programmes conjoints, car c'est à lui qu'il incombe de stimuler l'économie. S'il n'y avait pas de chômage au pays et si la production était à son maximum, on estime que nous pourrions augmenter notre produit national brut de 4 millions de dollars par année. Cela grossirait sensiblement les recettes fiscales que doivent se partager le gouvernement fédéral et les provinces. A notre avis, le gouvernement central devrait conserver la juridiction dans le domaine des transferts, le contrôle des placements ainsi que le droit d'augmenter ou de baisser les impôts selon les besoins de l'économie.

Cet après-midi, le premier ministre a dit qu'il était nécessaire de réviser entièrement les relations fiscales. C'est sans doute vrai. Je signalerais, cependant, que nous le répétons depuis des années. Dans ce domaine, aucune révision complète n'a été faite depuis le rapport de la Commission Rowell-Sirois et